

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 508 074 DT et une valeur liquidative égale à 1^D, 240 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers

Tunis, le 26 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC 1-Portefeuille-titres		2 010 896,188	2 149 049,358
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 010 896,188	2 149 049,358
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		499 125,053	538 436,340
a-Disponibilités	2	499 125,053	538 436,340
AC 3-Créances d'exploitation	3	8 067,195	5 513,316
TOTAL ACTIF		2 518 088,436	2 692 999,014
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	4	4 676,817	4 785,326
PA 2-Autres créditeurs divers	5	5 337,604	6 166,771
TOTAL PASSIF		10 014,421	10 952,097
CP 1-Capital	6	2 441 910,139	2 629 411,967
CP 2-Sommes distribuables		66 163,876	52 634,950
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	66 163,876	52 634,950
ACTIF NET		2 508 074,015	2 682 046,917
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 518 088,436	2 692 999,014

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2018 au 31/12/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
PR 1-Revenus du portefeuille-titres		95 825,130	84 761,036
a-Dividendes	8	95 825,130	84 761,036
PR 2-Revenus des Placements monétaires	9	29 227,308	20 289,244
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		125 052,438	105 050,280
CH 1-Charges de gestion des placements	10	- 46 150,318	- 44 044,593
REVENU NET DES PLACEMENTS		78 902,120	61 005,687
CH 2-Autres charges	11	- 7 222,440	- 8 330,964
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 679,680	52 674,723
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		- 5 515,804	- 39,773
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		66 163,876	52 634,950
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 515,804	39,773
Variation des +/- values potentielles sur titres		71 303,405	26 248,035
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 120 085,545	- 58 701,745
Frais de négociation des titres		- 1 875,384	- 950,379
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 022,156	19 270,634

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2018 au 31/12/2018

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations</u>		
<u>d'exploitation</u>	21 022,156	19 270,634
a-Résultat d'exploitation	71 679,680	52 674,723
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	71 303,405	26 248,035
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 120 085,545	- 58 701,745
d-Frais de négociation de titres	- 1 875,384	- 950,379
<u>AN 2- Distribution de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>		
	- 194 995,058	14 325,598
a-Souscriptions		
	11 623,834	14 325,598
Capital	9 209,792	11 886,758
Régularisation des sommes non distribuables	1 444,057	1 475,580
Régularisation des sommes distribuables	969,985	963,260
b-Rachats		
	- 206 618,892	-
Capital	-168 608,966	-
Régularisation des sommes non distribuables	- 14 230,012	-
Régularisation des sommes distribuables	- 23 779,914	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 173 972,902	33 596,232
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 682 046,917	2 648 450,685
b- en fin d'exercice	2 508 074,015	2 682 046,917
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	2 182 817,672	2 170 930,914
b- en fin d'exercice	2 023 418,498	2 182 817,672
VALEUR LIQUIDATIVE	1,240	1,229
AN 6-TAUX DE RENDEMENT	0,90%	0,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2018

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15Septembre2009,sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, entant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachée	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de L'Actif Net
ADWYA	27 620	110 833,460	131 554,060	5,25%
ARTES	20 756	147 137,672	129 517,440	5,16%
ASSAD	3 246	27 908,678	25 068,858	1,00%
ATL	23 866	76 467,451	63 913,148	2,55%
CEREALIS	3 248	14 838,260	15 311,072	0,61%
CIL	7 002	116 545,332	107 382,672	4,28%
CITY CARS	13 106	164 210,110	148 779,312	5,93%
DELICE HOLDING	9 960	143 886,250	142 358,280	5,68%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 324	115 585,181	125 436,600	5,00%
EURO-CYCLES	4 412	56 431,360	82 288,212	3,28%
HANNIBAL LEASE	1 066	8 955,260	8 101,600	0,32%
ONE TECH HOLDING	14 283	119 965,890	228 385,170	9,11%
PGH	19 823	126 424,984	246 003,430	9,81%
SAH	15 637	107 351,920	178 574,540	7,12%
SOTRAPIL	855	13 417,550	14 346,045	0,57%
SOTUVER	15 591	73 205,930	137 309,937	5,47%
TELNET HOLDING	10 425	72 065,342	100 184,250	3,99%
TL	4 645	95 928,265	67 157,410	2,68%
TPR	9 738	41 968,142	46 596,330	1,86%
TUNISIE VALEURS	273	8 463,000	8 425,872	0,34%
UNIMED	500	3 915,500	4 155,500	0,17%
TL DS 2018	4645	3 590,585	46,450	0,00%
TOTAL		1 649 096,122	2 010 896,188	80,18%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2018 à 1 649 096,122 DT contre 1 858 552,697 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 209 456,575DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	231 246,910
TOTAL	231 246,910

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sortie	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	440 703,485	320 617,940	-120 085,545
TOTAL	440 703,485	320 617,940	-120 085,545

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2018 à 499 125,053 DT, soit 19,90% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 8 067,195 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 10 014,421 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,82 % de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 8 067,195 DT, contre 5 513,316 DT au 31/12/2017 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 4 676,817 DT contre 4 785,326 DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	3 427,837	3 539,697
Dépositaire	1 248,980	1 245,629
TOTAL	4 676,817	4 785,326

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 5 337,604 DT contre 6 166,771 DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Publication	200,000	400,000
Conseil du marché financier (CMF)	231,043	240,593
CAC	4 082,795	4 144,232
ETAT	823,766	1 381,946
TOTAL	5 337,604	6 166,771

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017

Montant	2 629 411,967
Nombre de parts	2 182 817,672
Nombre de porteurs de parts	5

Souscriptions réalisées

Montant	9 209,792
Nombre de parts émises	9 209,792

Rachats effectués

Montant	168 608,966
Nombre de parts rachetées	168 608,966

Capital au 31-12-2018

Montant ⁽²⁾	2 470 012,793
Nombre de parts ⁽¹⁾	2 023 418,498
Nombre de porteurs de parts	5

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 441 910,139DT détaillé comme suit :

	(2)	2 470 012,793
Résultat 2017 capitalisé		52 634,950
Régularisation du résultat 2017 capitalisé		-17 294,125
Variation des différences d'estimation		71 303,405
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-120 085,545
Régularisation des sommes non distribuables		-12 785,955
Frais de négociation de titres		-1 875,384
Capital au 31/12/2018		2 441 910,139

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2018 un montant de 66 163,876 DT, contre 52 634,950 DT au 31 Décembre 2017 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Résultats distribuables	71 679,680	52 674,723
Régularisation	-5 515,804	-39,773
TOTAL	66 163,876	52 634,950

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 95 825,130 DT, contre 84 761,036 DT au 31/12/2017 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 29 227,308 DT, contre 20 289,244 DT au 31/12/2017 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2018 à 46 150,318 DT, contre 44 044,593 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	41 044,186	39 167,468
Rémunération du dépositaire	5 106,132	4 877,125
TOTAL	46 150,318	44 044,593

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 7 222,440 DT, contre 8 330,964 DT au 31/12/2017 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Honoraires CAC	4 212,893	5 434,622
Redevance CMF	2 766,426	2 662,157
Commissions bancaires	34,321	27,685
Publicité et Publication	200,000	200,000
Impôts et taxes	8,800	6,500
TOTAL	7 222,440	8 330,964

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	0,062	0,048	0,047	0,042	0,042
Charges de gestion des placements	-0,023	-0,020	-0,019	-0,017	-0,017
Revenu net des placements	0,039	0,028	0,028	0,024	0,025
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,003	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation	0,035	0,024	0,025	0,021	0,022
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	0,000	0,000	0,001	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,033	0,024	0,025	0,022	0,023
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,035	0,012	0,227	-0,094	0,080
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,059	-0,027	-0,052	-0,022	-0,035
Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,025	-0,015	0,174	-0,117	0,044
Résultat net de l'exercice	0,010	0,009	0,199	-0,096	0,066
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,025	-0,015	0,174	-0,117	0,044
Régularisation du résultat non distribuable*	0,003	0,000	0,000	-0,002	0,001
Sommes non distribuables*	-0,022	-0,015	0,174	-0,119	0,045
Valeur liquidative	1,240	1,229	1,220	1,021	1,118

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,66%	1,66%	1,66%	1,66%
autres charges / actif net moyen	0,26%	0,31%	0,28%	0,31%	0,24%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,60%	1,98%	2,12%	2,11%	2,13%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 756 467,445DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;